

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE AGRICULTURE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Compte Rendu de la réunion du 16 avril 2009

Etaient Présent :

Mr. Lionel BROQUIER, Mr. Cedric CHIAPPELLO, Mr. Antony DHO, Mr. Joel TEISSEIRE, Mr. Bernard TEISSEIRE, Mr. Bernard CAMPENIO, Mr. Denis CAREL, Mr. Michel GIORDANO, Mr. Pierre VENEL, Mme Cathy NARBONNE.

ORDRE DU JOUR:

- Installation de la commission;
- Designation du Président;
- Designation du Secrétaire;
- Exonération de la TFPNB;
- Les aides à la conversion bio et la réglementation ;
- Exposés et réflexions sur les dossiers en cours ;
- Questions diverses.

Installation de la commission :

La communauté de commune ne souhaite pas faire partie de la commission extra municipale.
Par la suite la commission s'ouvrira aux autres communes du canton de façon progressive.

Désignation du président et du vice président :

Mr Cédric CHIAPPELLO a été élu président à l'unanimité
Mr Antony DHO à été élu vice président à l'unanimité

Désignation du secrétaire :

Mme Cathy NARBONNE a été élue secrétaire à l'unanimité.

Exonération de la TFPNB :

L'exonération de la Taxe Foncière des propriétés non bâties sera effective à partir de 2010.
Celle-ci a été votée en Conseil Municipale du vendredi 20 mars 2009 (l'extrait à été remis en mains propre lors de la réunion) toutes les conditions y sont référées.

Concernant les Baux ruraux ou les prêts à usages, le propriétaire se doit de faire les démarches pour la demande d'exonération pour êtres ensuite reversée aux fermiers.

Le point sur l'exonération sur le bâtie dans le cas ou celle-ci serait dans les normes d'une éco construction sera à débattre ultérieurement.

Les aides à la conversion Bio et la réglementation :

L'aide à la conversion bio se situe à 350€/ha/an avec un plafond de 10 000 €. Cette aide est versée pendant 5 ans.

La conversion bio peut ne concerner qu'une partie de l'exploitation. Par exemple : si l'exploitation compte des vignes et des céréales, seules les vignes peuvent être bio.

En revanches, dans le cas d'une exploitation viticole qui apporte les raisins à deux caves coopératives différentes, il est impossible de dissocier les parcelles bio.

NB : La cave coopérative de la Roquebrussanne aura environ 30 Ha de parcelles en conversion bio. Il a été ajouté que la technique de la culture bio sera une norme d'ici 10 ans.

L'intérêt sera de favoriser zéro résidu dans le rosé car au niveau du consommateur cela sera décisif au niveau de l'achat.

Exposés et réflexions sur les dossiers en cours :

MAE « eau »

Concernant la MAE, en plus des 50 % de réductions des produits phytosanitaire (insecticides, fongicides, régulateurs de croissance) et, une réduction des herbicides de 40 % sur 5 ans, à terme l'objectif sera leur interdiction complète.

Une question se pose, à savoir si des analyses ont été faites sur les captages d'eau de Garéoult. Ainsi, il faudrait demander aux syndicats agricoles l'envoi d'un courrier demandant une analyse sur des recherches de molécules liantes au glyphosate.

La commission souhaite connaître l'état général de l'eau sur le canton. Toutefois, il ne faut pas oublier l'objectif de la démarche MAE « eau » qui est la préservation de l'environnement, et pas d'honorer l'image de l'agriculteur.

De même, l'usage des produits phytosanitaires par des particuliers sont à prendre en compte dans la mise en place d'une information lié à leur usages, ainsi que leurs les conséquences sur l'environnement.

En effet, les doses ne sont pas bien maîtriser même si l'impacte de leur mauvaise utilisation n'est pas significatif.

Pratique culturale des exploitants de la Cave Coopératives de la Roquebrussanne :

- 95 % des vignes sont en désherbage en inter rang
- 5 % des vignes sont en désherbage totale

Les points noirs sont les communes de Cabasse, Besse sur Issole et Flassans sur Issole.

Une point est toutefois soulevé, sur le fait qu'il ne faudrait pas que les exploitants de la Roquebrussanne soient lésés en termes de droits aux primes sur le seul fait leurs pratiques correspondent déjà à certains critères culturales de la MAE.

CCVI

Le CCVI est composé d'un Elu, d'un agriculteur (Michel GIRODANO), et d'un délégué SAFER (Pierre VENEL).

Ses principaux objectifs sont :

- Etre réactif sur les ventes en rapport avec la Communauté de Commune
- Diminuer les spéculations foncières.

Le but est aussi d'obtenir un échange d'information pour être plus pertinent.

Aussi, il faudrait mettre en place un recensement des parcelles en friches afin de faire un diagnostic des terres à exploiter.

Ainsi le CCVI peut se porter garant afin de rassurer les propriétaires de ces mêmes parcelles, afin que des agriculteurs puissent les cultiver et, ainsi obtenir une restructuration du foncier agricole.

La SAFER pourrait se charger de procéder au recensement.

La séance est levée à 20h30.

VOUS ETES CONVOQUES A LA PROCHAINE REUNION QUI SE TIENDRA

**LE 15 JUIN 2009 A 18H30,
A LA MAIRIE DE LA ROQUEBRUSSANNE.**

LE PRESIDENT

Cédric CHIAPPELLO